



Découvrir



Créer



Financer



Gérer

5

INVESTIR SELON LES MOYENS

Établir un budget prévisionnel est un point crucial pour évaluer à l'avance les dépenses et les recettes d'un jardin. Il prend en compte les coûts d'investissement (la conception, l'aménagement, les équipements, le matériel) et les coûts liés au fonctionnement du jardin. L'investissement financier dépend du budget de départ et de l'aménagement envisagé du terrain. Rien ne sert d'investir si l'on ne peut entretenir : il est préférable de privilégier la simplicité des équipements et l'entretien aisé en prévoyant des évolutions possibles.

- Que prévoir dans l'investissement ?
- Combien coûte une conception de projet ?
- Combien coûtent les travaux ?
- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Les Ateliers de Chantier et d'Insertion
- Rien ne sert d'investir si l'on ne peut entretenir...
- "Ti lamp ti lamp" ...petit à petit...

Combien coûte une conception de projet ?

La conception a pour objectif de dessiner une mise en espace du programme de jardin. Elle aboutit à la production de plans, coupes, détails techniques et croquis d'ambiance permettant de lancer les travaux. Elle devrait, dans le cas de jardins collectifs, systématiquement se faire en concertation avec les acteurs du projet et en l'occurrence avec les jardiniers. Cette mission peut être réalisée de différentes manières. Soit par le porteur du projet s'il est compétent en la matière que ce soit une commune, une association ou un collectif de jardiniers. Soit elle est sous-traitée par exemple à un paysagiste libéral qui connaît bien le contexte. Ce cas de figure est particulièrement intéressant quand l'aménagement du terrain s'annonce relativement technique (terrain pentu, cheminement béton accessible, création d'un kiosque sur mesure, etc.).

Le montant d'une mission de maîtrise d'œuvre d'un paysagiste pour ce genre de mission peut **varier entre 6 et 13% du montant total des travaux** en fonction de la complexité du projet.

La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) basée en métropole possède également un bureau d'études qui peut être sollicité pour travailler avec un maître d'œuvre qui connaît bien le contexte réunionnais.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) peut donner gratuitement des conseils d'aménagement aux porteurs de projets lors des permanences jardins qu'il tient. Il ne pourra par contre en aucun cas se substituer à un Maître d'œuvre (concepteur).

<https://www.caue974.com/>

Des exemples de contacts :

Fédération des Jardins familiaux et collectifs

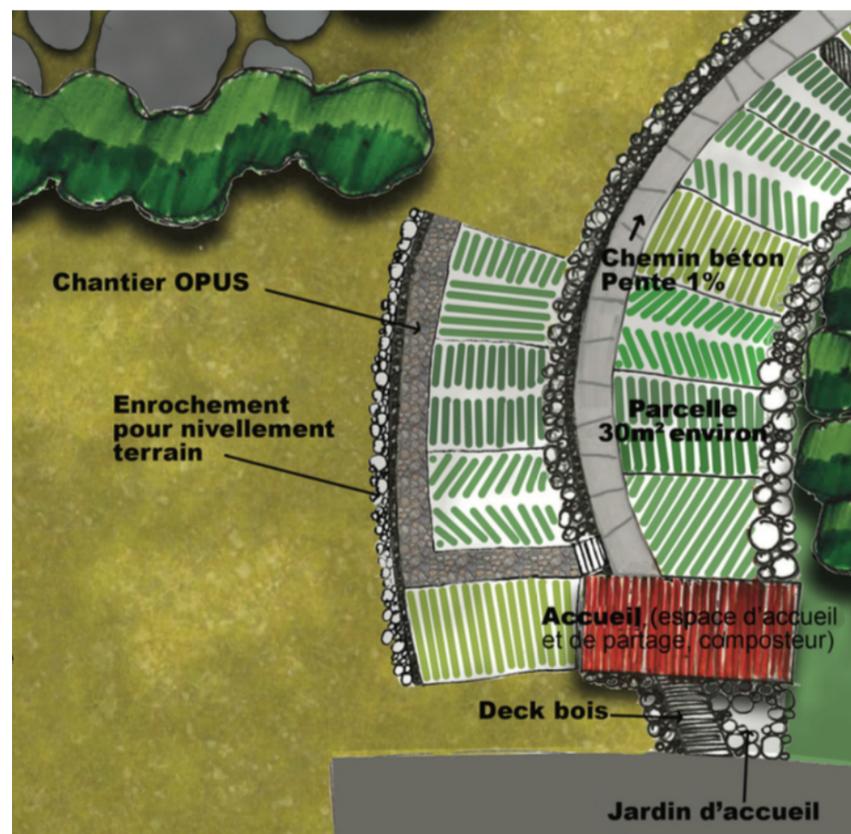
<http://www.jardins-familiaux.asso.fr/>

Association Objectif Paysage (La Réunion)

objectifpaysage@yahoo.fr

Annuaire de la Fédération Française du Paysage

<https://www.f-f-p.org/annuaire/>



Plan du Jardin Eucalyptus conçu par LEU Réunion

Combien coûtent les travaux ?

Le montant des travaux varie beaucoup en fonction de la configuration du site, du programme du jardin et de l'organisation de chantier. À noter que la création de murs de soutènement augmente rapidement celui-ci. Le travail de conception permet d'affiner le budget.

Certains jardins partagés au programme simple sont créés sans l'intervention d'un maître d'œuvre avec moins de **5 €/m²**, voire avec aucun budget quand la délimitation de la parcelle et le point d'eau existent déjà. Le budget est alors consacré à la préparation du sol.

Des jardins dont l'aménagement reste simple et réalisé avec l'intervention ponctuelle d'entreprises (la pose d'une clôture, la création d'un point d'eau, la préparation du sol et la création d'un abri) ont investi un budget de **30 à 50 € le m²**.

Pour des jardins, sur terrain relativement plat, avec un aménagement plus conséquent (clôture, réseau d'arrosage, kiosque, allées en béton, etc), on constate des coûts entre **100 et 150 €/m²**, maîtrise d'œuvre et prestations d'entreprises comprises.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Le porteur peut, tout au long de la vie du projet de jardin collectif, être accompagné par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. C'est une entité qui, par son expérience, enrichit les réflexions en apportant son expertise.

De manière neutre, il suit la mise en place du programme et la conception en concertation avec les acteurs. De là, il apporte ses conseils.

Ce genre de mission peut être par exemple accomplie par un bureau d'études spécialisé en AMO et/ou en animation de projets, par un paysagiste libéral, par un bureau d'études spécialisé dans les jardins collectifs, etc. Les missions pouvant être variées, il est impossible de donner une estimation de coût.

Les Ateliers de Chantier et d'Insertion (ACI)

Les ACI sont souvent mis en oeuvre à La Réunion pour réaliser des chantiers de jardin pour leur double avantage financier et social (cf. fiche 7 : [FINANCER SON PROJET DE JARDIN](#)).

Les collectivités et associations agréées par Pôle Emploi peuvent réaliser des ACI, embaucher et bénéficier alors d'aides financières et d'exonérations de charges sociales pour les CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion). Cet outil permet également de dynamiser la vie de quartier par le jardin dès sa réalisation.

Pour plus d'informations :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-activite-economique/article/ateliers-et-chantiers-d-insertion-aci-201158>

Rien ne sert d'investir si l'on ne peut entretenir...

L'entretien est une partie fondamentale à intégrer aux coûts de fonctionnement d'un jardin. Afin de limiter ces dépenses, il est indispensable, au moment de la conception et de la création, de réfléchir à des aménagements et équipements sobres et robustes afin d'éviter, plus tard, des frais liés à la réparation ou au remplacement. Cette remarque ne concerne pas les parties du jardin qui seraient réalisées par les jardiniers, à base de matériaux de récupération (cf. fiche 6 : [PRÉVOIR LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT](#)).

“Ti lamp ti lamp”...petit à petit...

La mise en culture d'une parcelle peut toujours se faire tant que les objectifs et les envies sont à l'échelle des moyens. Le jardin peut très bien démarrer petit durant une phase de test. Si l'expérience fonctionne, il peut s'agrandir avec des moyens financiers débloqués plus importants.

Le **Jardin partagé de Bois de Nèfle Coco** à Saint-Louis, géré par l'association Ti' Planteur, se situe sur une petite partie de parcelle agricole déjà clôturée et équipée d'un point d'eau. Le jardin a été réalisé suite à des ateliers de construction de jardinières en palette avec les habitants du quartier du Gol. Le fait que le programme du jardin soit simple et que la parcelle était clôturée et équipée d'un point d'eau a permis d'éviter les dépenses pour cette association qui agit bénévolement.



Parcelle agricole du *Jardin de bois de Nèfle Coco*

Le **Jardin familial de l'Europe** à Saint-Benoît, propriété de la SHLMR et géré par l'association ABDESS, est temporaire. La parcelle occupée sera construite à moyen terme. L'investissement de départ a donc été limité. Le jardin de 200 m² se matérialise par la mise en place d'un périmètre clôturé, de portillons, d'un abri commun et de citernes pour stocker l'eau d'arrosage.



Parcelle agricole de *Jardin de bois de Nèfle Coco*

Le **Jardin familial du Camp Magloire**, propriété de la commune et animé par l'association An Grèn Koulèr Écritures Sociales, a été aménagé sur la base d'un programme sobre :

- conservation des tamariniers existants,
- clôture rigide et portail,
- délimitation temporaire piquetée au sol,
- réseau d'arrosage souterrain avec bouche d'arrosage type clapet vanne,
- terre végétale et paillage.



Parcelle agricole de *Jardin familial de Camp Magloire*

Le **Jardin familial d'Anchaing** a été réalisé selon le même programme. Son foisonnement actuel traduit sa réussite.



Parcelle agricole de *Jardin familial d'Anchaing*